

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr., Six mois... 16, Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr., Six mois... 18, Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c, Réclamés... 30, Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 DÉCEMBRE

Chronique générale.

Les orateurs qui prendront part à la discussion sur les crédits du Tonkin sont au nombre de vingt et un, sur lesquels quinze parleront contre les conclusions de la commission et six pour.

Contre, c'est-à-dire pour le vote intégral des crédits, sont inscrits: M^r Freppel, M. Gaudin (de la droite), MM. Paul Bert, Balloe, Antonin Dubost, Casimir Périer, Richard Waddington, Félix Faure, Rivet, Thomson, Thévenot et Bovier-Lapierre (de la gauche).

Pour les conclusions de la commission, sont inscrits:

MM. Delafosse, Raoul Duval, Jolibois (de la droite), Lalande (de la gauche), Georges Périn (de l'extrême gauche).

Enfin MM. Andrieux et Granet sont inscrits en même temps pour et contre les crédits; c'est-à-dire que ces messieurs soutiendront le système de liquidation qu'ils ont préconisé dans la commission.

LE COLONEL HERBINGER

Le lieutenant-colonel Herbingier a eu avant-hier un long entretien avec le ministre de la guerre.

Il a reçu un grand nombre de visites dans la journée.

A tous ceux qui l'ont interrogé, il a répondu qu'il ne parlerait qu'avec l'autorisation du ministre de la guerre.

Le retour du Tonkin de nos officiers est plus que navrant.

Il n'y a pas de déroute qui présente un plus douloureux spectacle que celui du rapatriement des malheureux qui ont été envoyés par la République pour soutenir les « tripotages » de l'opportunisme.

La rentrée à Paris du colonel Herbingier

est un des épisodes les plus tristement instructifs de cette lamentable histoire.

AVANT LE CONGRÈS

Plusieurs membres de l'extrême gauche ont l'intention de provoquer, dans le courant de la semaine prochaine, des réunions préparatoires en vue de la réunion du Congrès.

Parmi les questions qu'on doit soumettre aux délibérations du groupe, figurent la réélection du Président, la suppression du Sénat, et la question d'irresponsabilité ministérielle.

Sur ce dernier point, on proposerait que l'initiative gouvernementale appartint à la Chambre qui nommerait des commissions spéciales chargées d'examiner toutes les propositions afin d'en proposer l'adoption ou le rejet.

La Chambre va être prochainement saisie d'une proposition de loi à l'effet d'étendre aux ouvriers et employés de tout ordre et de toute profession le bénéfice de l'article 580 du Code de procédure civile ainsi conçu:

« Les pensions et les traitements dus par l'Etat ne pourront être saisis que dans la proportion déterminée par les lois et les ordonnances. »

Ces pensions et traitements sont saisissables jusqu'à concurrence du cinquième sur les premiers 4,000 fr. et toutes les sommes au-dessous; du quart sur les 5,000 suivants, et du tiers sur la partie excédant 6,000 fr. à quelque somme qu'elle s'élève et ce jusqu'à l'entier acquittement des créances.

La majorité de la Chambre se montre favorable au vote de cette loi.

Le Journal des Débats publie la nouvelle suivante:

« Nous croyons pouvoir assurer que la réunion du Congrès pour l'élection du Pré-

sident de la République aura lieu le lundi 28 décembre. »

Le ministre de l'intérieur vient de décider que les élections nécessitées par les invalidations dans les départements de la Corse et de la Lozère auront lieu le 31 janvier.

LE COMMANDANT EN CHEF AU TONKIN.

On assure que le rappel du général de Courcy aura lieu aussitôt après le règlement de la question du Tonkin. Si le ministère n'a pas pris cette mesure plus tôt, c'est pour ne pas avoir l'air de préjuger de la décision des Chambres. C'est le général Jamont qui prendra le commandement en chef du corps expéditionnaire réduit. Quant au général de Négrier, il rentrera en France pour se reposer de ses fatigues. On sait que, depuis deux ans, le général de Négrier est au Tonkin et n'a pas cessé de mener une campagne des plus actives, et, malgré les deux blessures qu'il a reçues, il est le seul officier supérieur qui ait résisté au climat meurtrier du Tonkin.

Voici, d'après le Journal officiel, le texte des paroles prononcées à la Chambre par M^r Freppel, en réponse au discours de M. Goblet prétendant démontrer que lui, ministre, a droit de ne pas payer les curés et les vicaires par mesure disciplinaire:

« M^r Freppel. — Messieurs, comme le disait tout à l'heure M. le ministre des cultes, cette question n'est pas nouvelle. J'avais déjà eu l'occasion de m'en expliquer tout au long du haut de cette tribune avec l'honorable M. Fallières, alors ministre des cultes.

« Je me borne en ce moment à faire connaître à la Chambre les deux raisons pour lesquelles mes honorables collègues de la droite et moi nous nous refusons à intervenir dans ce débat.

« A gauche. — Cependant vous êtes à la tribune.

« M^r Freppel. — La première, c'est que durant la période de la vérification des pouvoirs une pareille discussion ne nous paraît pas à sa place. (Très-bien, très-bien, à droite.)

« Nous attendons pour traiter la question que les élections de tous nos collègues soient validées, en d'autres termes, que la Chambre soit au grand complet. (Très-bien, très-bien, à droite.)

« Il est vrai que de la manière dont vous vous y prenez, bien loin de compléter la Chambre, vous la diminuez chaque jour par vos invalidations. (Approbation sur les mêmes bancs.)

« La seconde raison pour laquelle mes amis de la droite et moi nous ne comptons pas prendre part à ce débat, c'est qu'évidemment la question actuelle se rattache à une question plus vaste et plus haute, à la question générale des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Or, cette question nous ne voulons pas la prendre de biais, l'aborder d'une façon oblique et détournée. Nous entendons la traiter à fond et dans toute sa largeur. On nous promet là-dessus pour la session ordinaire un grand débat. Nous vous y attendons. (Applaudissements à droite.)

« Car enfin, Messieurs, il ne saurait échapper à la Chambre que la question traitée par M. le ministre revient tout entière, à savoir quel est le véritable caractère des appointements du clergé.

« Or, de deux choses l'une: ou les appointements du clergé ont le caractère d'une indemnité, et alors vous n'avez pas plus le droit de supprimer cette indemnité que vous n'auriez celui de payer vos dettes. (Bruit à gauche.)

« Ou bien les appointements du clergé ont le caractère d'un traitement dans le sens juridique du mot; et dans ce cas vous êtes obligés d'agir vis-à-vis de ce traitement comme à l'égard du traitement de tout autre fonctionnaire.

« Or, il est inouï, il est absolument contraire au droit français que l'on supprime le traitement d'un fonctionnaire, tant qu'il reste en fonctions. (Nouveaux applaudissements à droite.)

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Anatole SÉGALAS

XIV

UNE MALADRESSE DE FÉLICIEN

Léopold se retourna et se trouva en face de deux jeunes tauristes essentiellement pittoresques. Des casquettes, ornées d'une visière très-avancée et d'une sorte de bavolet qui retombait sur la nuque, garantissaient de l'ardent soleil le front blanc et le cou délicat de ces charmants gommeux; des souliers lacés et de grandes guêtres boutonnées préservaient leurs fines jambes, dans les excursions, des insolentes écorchures des cailloux; des gants de peau de daim recouvraient leurs mains blanches; le sac en bandoulière leur donnait un cachet de touriste; chacun d'eux tenait d'une main une ombrelle ouverte, et de l'autre un grand bâton des Alpes pour gravir, à l'occasion, les sentiers escarpés, et surtout pour se donner de la couleur locale. Tout cela, tout en affectant l'agreste tenue de voyage, était artistement fait, ajusté, combiné; le costume était d'une coupe irréprochable, les souliers et les gants étaient faits sur mesure. Des roses des Alpes ornaient la bou-

tonnière, et des regards incendiaires brillaient sous la visière de la casquette. C'était à mettre le feu au cœur ingénu des jolies filles de l'Helvétie.

Ces ravissants gommeux étaient Félicien et le petit vicomte de Fleurval, son compagnon de voyage, celui qui savait si bien conduire son phaéton au bois de Boulogne.

— Eh l'oui, c'est moi, dit Félicien à Léopold, au moment où il lui frappait sur l'épaule; quelle joie de vous rencontrer encore! car vous êtes un véritable ami, vous m'avez fait à Lucerne un accueil que je n'oublierai jamais. Par bonheur, on se retrouve en Suisse comme sur le boulevard. Mais M^me de Jonceray n'est donc pas avec vous? J'aurais été heureux de lui présenter mes hommages.

— Elle est un peu fatiguée du voyage, répondit Léopold, et elle est restée à Genève, à l'hôtel.

— C'est dommage, dit Félicien, car si j'en juge par moi, elle doit regretter de ne pas faire l'excursion de Ferney. Je tenais essentiellement à faire ma visite à Voltaire.

— Son ombre en sera très-flattée, répondit Léopold.

— Voltaire est à la mode, continua Félicien, sans prendre garde à la nuance de raillerie de la réponse. Tout le monde en parle, on a célébré son centenaire, et tous les morts illustres n'atteignent pas à cette seconde édition de la gloire.

« Il a donné son nom à un boulevard, on y a

mis sa statue. C'est une actualité.

— Oui, reprit Léopold, c'est le dieu de ceux qui n'en ont pas.

— Oh! ce n'est pas le mien! s'empressa de dire Félicien; je suis trop faubourg Saint-Germain pour cela; mais vous comprenez que lorsqu'on revient de Suisse il faut pouvoir parler de Ferney.

— Êtes-vous content de votre voyage? demanda Léopold.

— C'est-à-dire que j'en suis abasourdi: le ranz des vaches, les chalets, les crépins, les glaciers, les torrents, les précipices, les cascades surtout, si nombreuses sur les montagnes, c'est ébouriffant! Car ici, ajouta-t-il en riant, on voit encore plus de cascades qu'au Palais-Royal; la Suisse est la plus grande cascadeuse que je connaisse.

— Et c'est en même temps, reprit Léopold, la plus honnête et la plus poétique.

— Moi, reprit l'autre gommeux d'une voix mi-garde et clairette, ce que j'aime le mieux, en Suisse, ce sont les Suissesses; elles vous enchaînent avec leurs longues nattes. Quand on revient d'une excursion au milieu des neiges, on est transi; mais si l'on rencontre une Suissesse, cela réchauffe, c'est le calorifère à côté du glacier.

— Au résumé, dit Félicien, la Suisse peut avoir le défaut d'être un peu trop connue, mais elle est toujours à la mode, et lorsqu'en revenant à Paris, on peut dire au Jockey-Club ou au foyer de

l'Opéra: Je reviens du Rigi, du lac des Quatre-Cantons, du lac de Genève, de la mer de glace, cela donne un certain cachet.

— Mon cher Félicien, reprit Léopold, qui malgré ses sombres préoccupations retrouvait sa verve railleuse en face de ses jolis pantins, permettez-moi de vous dire, à vous, qui êtes à la piste de toutes les modes nouvelles, que le mot cachet doit être démodé.

— Comment? s'écrièrent à la fois les deux gommeux.

— Mais il n'a jamais été plus en vogue, reprit Félicien, le mot chic est un peu bohème; mais le mot cachet a toujours un grand air.

— C'est une expression qui va passer, dit Léopold. Comment les hommes auraient-ils encore du cachet maintenant que les lettres n'en ont plus, et que leurs enveloppes sont gommées. C'est une comparaison qui n'a plus de raison d'être. On devrait plutôt dire, en parlant d'un jeune homme du high-life: « Il a de la gomme », ce serait plus moderne.

Les deux gommeux réfléchirent profondément et Félicien dit enfin:

— Vous avez peut-être raison, j'y penserai; c'est une expression à lancer... Venez-vous avec nous dans le parc?

— Je l'ai déjà parcouru, répondit Léopold, je reste ici pour regarder à loisir les meubles, les

« Mais, je le répète, nous ne voulons pas développer ces arguments pour le moment ; nous serions obligés d'entrer dans la discussion générale des rapports de l'Église et de l'État. Nous nous contentons de protester contre les raisons de droit et de fait qui viennent d'être apportées à cette tribune par M. le ministre des cultes. (Vifs applaudissements à droite.) »

Encore une élévation d'impôts pour les Parisiens !

On a distribué à la Chambre un projet de loi de cet aimable M. Grévy autorisant la ville de Paris à demander au crédit une avance de 25 millions pour créer une Bourse de commerce, prolonger la rue du Louvre et construire deux nouveaux pavillons aux Halles centrales.

Qui paiera ?
M. Grévy accorde, dans sa munificence, que les « patentables » des six premières classes pourvoient obligatoirement aux dépenses de cet emprunt.

LE PASSÉ DU PRÉFET LE MAILLIER.

M. Le Maillier, préfet du Puy-de-Dôme, vient de priver plusieurs prêtres de son département de leurs traitements et leur a adressé à ce propos une lettre des plus grossières.

M. Le Maillier ne traitait pas si grossièrement le clergé, quand il était sous-préfet de Parthenay (Deux-Sèvres) !

Personne n'était alors plus « clérical » que lui. Il se faisait recommander à M. le duc de Broglie, président du conseil, par M. l'abbé Cochard, curé de Parthenay, par M. le général Allard, M. Monnet et tous les députés conservateurs des Deux-Sèvres.

Nous avons sous les yeux, dit la *Gazette de France*, les lettres qui constatent ce qu'était à cette époque le préfet radical d'aujourd'hui auquel la République vient de confier le département de Saône-et-Loire.

M. Le Maillier nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir rafraîchi sa mémoire.

Tous les mêmes, ces opportunistes !

LE PONT-NEUF.

Le Pont-Neuf est en très-grave danger ; c'est tout un événement parisien. Jeudi matin on avait remarqué qu'un affaissement se produisait dans la partie du pont qui va de la Cité à la rive gauche. C'est une des piles du côté d'amont qui s'est abaissée ; les deux arches du milieu ont naturellement suivi la pile, et à deux heures de l'après-midi, l'affaissement s'était accru de cinquante centimètres.

Les pierres se disjoignent et s'effritent ; des crevasses se produisent et de temps à autre un fragment se détache et tombe dans la Seine. Si le mouvement continue, il est à craindre que le milieu du pont ne s'écroule tout à fait.

La circulation a été interdite sur cette

partie du pont, depuis le matin, aux piétons comme aux voitures.

En prévision de la catastrophe qui est à redouter, des ouvriers sont occupés à couper les conduites d'eau et de gaz qui circulent sous les pavages. Des sergents de ville de service empêchent même ceux qui s'approchent de fumer.

Que le pont s'écroule ou qu'il subsiste, le mal est assez grand déjà pour que l'administration se trouve dans la nécessité de démolir les arches ainsi que la pile atteinte et de les reconstruire.

Le vieux proverbe : *Solide comme le Pont-Neuf*, ne pourra donc plus avoir cours.

La partie du Pont-Neuf qui menace ruine continue à s'affaisser, mais lentement. L'abaissement, depuis avant-hier matin, est d'environ quatre-vingt centimètres.

On travaille activement à enlever tout ce qui peut faire charge en cet endroit.

Les dalles du trottoir ont été arrachées et déposées ailleurs. On démolit en ce moment le parapet. Ces travaux, vu les circonstances, ne peuvent marcher avec rapidité.

Toutefois on a lieu d'espérer que la catastrophe redoutée ne se produira pas et que l'on pourra parvenir à démolir cette portion du pont avant qu'elle ne s'effondre dans la rivière.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Une terrible explosion de dynamite a eu lieu avant-hier à Plejochin, centre d'exploitation des minerais d'or de la Sibérie.

Cent personnes ont été tuées. D'après certaines informations, le nombre des victimes s'élèverait à mille.

ESPAGNE. — Le *Libéral* annonce que le Maroc a offert à l'Espagne des terrains à gauche de la rivière de Muluya, près des îles de Chaffarines, et certains territoires en face des îles Canaries, si elle consent à un traité offensif et défensif contre les empiètements de l'Allemagne dans le nord de l'Afrique.

Le *Libéral* croit que le Maroc cherche à obtenir de la France un traité analogue, moyennant une cession de terrain à droite de la rivière Muluya.

Une ambassade extraordinaire espagnole ira au Maroc aussitôt après la conclusion des négociations.

PORTUGAL. — Le *Diario* de Barcelone annonce le mariage de la princesse Amélie, fille de M. le Comte de Paris, avec le prince héritier de Portugal.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 décembre.
Les dispositions du marché sont toujours excellentes, mais les cours élevés provoquent des ventes. Le 3 0/0 est à 80.15, l'amortissable à 82.90, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.10.
Le Crédit Foncier est toujours demandé à 1,337.50. Son coupon du 1^{er} janvier étant de 30fr.

le prix net ressort à 1,307.50. C'est un bon placement d'avenir.

Pour les petites bourses, les obligations Communales 1880 et Foncières 1885 conviennent mieux encore, puisque la somme à verser tout de suite est minime et qu'on a de longs délais pour verser le reste. Entre temps, on profite de six tirages par an.

La Banque d'Escompte est à 448.75.
La Société Générale est fermée à 447.50.
On cote 406.25 sur le Panama. Ce n'est pas un cours élevé, il est vrai, mais les porteurs de titres n'en doivent pas moins se hâter de vendre avant que la baisse soit plus accentuée.

Pas de changements notables pour les actions de chemins de fer.

Chronique militaire.

Nous croyons être utile à nos lecteurs militaires en leur donnant l'adresse, à Paris, de MM. les généraux composant la commission supérieure de classement qui vient de se réunir le 15 décembre.

MM.
Billot, avenue du Trocadéro, 28.
Vilmette, rue Cambon, 23.
Cornat, rue du 29 Juillet, 6.
Thomassin, rue Guyot, 17.
De Bellemare, rue de Tilsitt, 14.
Février, hôtel du Danube, rue Richepanse.
Wolff, hôtel de France et Lorraine, rue de Baune.
Logerot, hôtel du Bon-Lafontaine, rue de Grenelle.
Schmitz, Grand-Hôtel.
Lewal, rue de l'Université, 32.
Forgemol, rue de Bourgogne, 52.
Japy, avenue Duquesne, 26.
Bréart, hôtel de Brest, rue Guillou, 26.
Davout, rue Magellan, 8.
De Colomb, rue Las-Cases, 23.
Berge, rue de Verneuil, 33.
Hanrion, hôtel du Louvre.
Damont, hôtel du Danube, rue Richepanse.
Delebecque, hôtel du Louvre.
Boulanger, hôtel du Louvre.

Le ministre de la guerre n'a pas renouvelé le traité, échéant le 31 décembre, avec les compagnies de chemins de fer. Le matériel de guerre et les bagages des officiers seront transportés désormais d'après les tarifs ordinaires.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

UNE LETTRE « AUTHENTIQUE » DE M. BURY

Nous lisons dans *l'Anjou* :

« M. le docteur Bury, maire de Distré, proteste n'avoir pas écrit la lettre de dénonciation contre le procureur général, dont la *Petite France* avait publié le texte dans ses colonnes.

« Puisque l'odieux factum en question est déclaré apocryphe, nous voulons dédommager nos lecteurs en leur faisant lire une autre lettre, authentique celle-là, de M. Bury.

— Ah ! ça mais, pensa Félicien, cet impassible Américain a donc fait avec M. de Jonceray une connaissance bien intime, pour s'animer ainsi et montrer un si grand désir de le voir.

Il s'empressa de conduire James dans la maison de Voltaire et ils trouvèrent Léopold dans la chambre.

Il leur tournait le dos et regardait curieusement les tableaux et les moindres détails de l'ameublement, afin de les incruster dans sa mémoire.

— Mon cher de Jonceray, dit Félicien, je vous amène un ami.

Léopold se retourna et Félicien entendit un double cri :

— Monsieur James Harwing ! s'écria Léopold.

— Monsieur André ! s'écria James.

— André ! dit Félicien ; mais il s'appelle Léopold ; je ne lui connais pas ce prénom d'André.

— Lui ! dit James stupéfait, c'est lui qui porte le nom de Jonceray ?

— Assurément, dit Félicien, en promenant de l'un à l'autre ses regards ébahis ; ne le saviez-vous pas ?

Il y avait sur ces deux visages une impression si palpante et si terrible, que Félicien, quelque peu clairvoyant qu'il fût, vit bien que ce n'était pas deux amis, mais deux ennemis qu'il avait mis en présence l'un de l'autre.

(A suivre.)

Il est bon de voir quelles absurdités peut inspirer la passion anti-cléricale.

« Le document produit par nous se rattache à l'instruction d'une demande en décharge d'impôt présentée par l'abbé Vigneron, alors curé de Distré, au Conseil de préfecture de Maine-et-Loire.

« M. Vigneron, qui réunissait au presbytère, le dimanche, un certain nombre d'hommes auxquels il procurait des jeux de toute sorte, n'était pas assez riche pour leur offrir en outre les bouteilles de vin qu'on boit d'ordinaire aux frais du perdant. On avait pris le parti de faire venir, de chez le débitant, un certain nombre de bouteilles de vin, et l'un des joueurs allait au fur et à mesure prendre au tas, contre remboursement du prix payé au débitant, les bouteilles dues aux vainqueurs.

« Il parut sans doute plaisant de porter un curé sur la liste des patentés, et M. Vigneron se vit imposé comme *cabaretier ayant billard*.

« Il fit une réclamation en règle, et les explications fournies au Conseil de préfecture motivèrent une nouvelle instruction qui aboutit à un rapport favorable à la demande du curé.

« Cela ne faisait point le compte de M. Bury, et il intervint au débat, en adressant à M. le vice-président du Conseil de préfecture la lettre suivante :

« Distré, le 17 avril 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

« A Monsieur le vice-président du Conseil de préfecture.

« Monsieur le vice-président,

« Permettez-moi de vous donner des renseignements exacts (?) sur ce desservant de la paroisse de Distré, qui a osé écrire à M. le préfet pour réclamer contre la patente de cabaretier qui lui a été imposée par le contrôleur des contributions directes, et dont les répartiteurs ont reconnu la parfaite régularité.

« M. le contrôleur dit seulement que M. le curé a vendu du vin, un jour de neccs, à tous ceux qui en ont voulu. Oui, ce jour, le curé a vendu du vin toute la journée, mais il faisait déjà ce commerce depuis fort longtemps, et c'est pour cela que les répartiteurs l'avaient signalé à M. le contrôleur.

« Il tient une *Société d'hommes non autorisée*, composée de 36 personnes du bourg de Distré dont je possède les noms. (Ne serait-ce pas cette association dont M. Bury se plaint dans sa dernière lettre ?) Il y a chez lui (c'est-à-dire dans le presbytère appartenant à la commune) billard, jeu de boules, jeu de cartes, etc., etc. Il vend tous les jours à ses sociétaires du vin, des liqueurs, du café. Il en vend non-seulement aux habitants du bourg qui vont lui en demander, mais il ne refuse jamais de vendre aux passants, quels qu'ils soient, et dont le nombre est assez considérable sur cette route (!!!).

« C'est donc un véritable débitant de vins et liqueurs. Il gagne à lui tout seul plus que les deux autres débitants patentés de Distré.

« Je vous prie, Monsieur le vice-président, de communiquer cette lettre à vos collègues du Conseil de préfecture, car j'affirme qu'elle contient l'exacte vérité, et si des témoins étaient nécessaires pour attester ce que je viens de vous dire, je suis à même de vous les fournir.

« Dans ces conditions, il est impossible qu'il ne soit pas patenté, soit comme cabaretier, soit comme débitant de vins.

« BURY.

« Maire de Distré, député de Saumur. »

Notre confrère d'Angers ajoute :

« Cette lettre, dont les affirmations aussi grotesques qu'impudentes font hausser les épaules, devait pourtant avoir sur l'instruction administrative une influence décisive et lui faire prendre une tournure que nos lecteurs ne constateront pas sans surprise.

« Le dossier fut renvoyé à M. le directeur des contributions dont M. Bury contredisait les conclusions précédentes favorables à la demande du curé ; la lettre du maire y était jointe avec invitation à en prendre connaissance. Quand il revint, le rapport favorable du directeur des contributions directes avait disparu.

« Comment maintenir des conclusions contraires aux affirmations du maire de Distré, que disons-nous, du député de Saumur, écrivant, à la Chambre, à quelques pas peut-être du banc où siège le ministre des finances ? Mais aussi comment, après avoir conclu d'abord contre le curé, puis en sa faveur, revenir sur cette seconde opinion et fournir un troisième rapport décisif, mais contradictoire du second qui contredisait le premier ?

« On a cru se tirer d'embarras en supprimant matériellement le second rapport. Mais l'opération était délicate, et on l'a faite si maladroitement que l'examen même de la pièce mutilée révélait l'existence du document supprimé, à supposer même qu'il

tableaux, les souvenirs de Voltaire.

— Oh ! quant à nous, répondit Félicien, nous en avons assez vu pour en parler. Adieu, ou plutôt au revoir ; j'ai prendre congé de vous demain matin, avant de partir pour Chamouney et d'aller présenter mes hommages à la mer de glace. Vous êtes à Genève, dites-vous. Dans quel hôtel ?

— A l'hôtel de la Couronne, sur le grand quai.

— Et moi, dit Félicien, je suis également sur le grand quai, à l'hôtel de la Métropole, c'est le plus beau de Genève. J'irai vous dire adieu demain.

Léopold resta dans la maison, et Félicien, suivi de son délicieux ami, alla logner les arbres et les charmilles du parc.

Ils étaient au milieu de la grande allée, lorsqu'ils virent venir en face d'eux un visiteur à la taille haute, droite et raide, et portant, selon la mode anglaise, devenue aussi la mode française, un sac de voyage en bandoulière. Lorsqu'il fut assez près d'eux pour que l'on pût distinguer ses traits, Félicien s'écria :

— Monsieur Ahasvérus !

C'était effectivement James, qui au lieu de partir dès le lendemain, comme il l'avait dit, avait voulu voir le lac de Genève, avant de quitter la Suisse.

Félicien, qui ne connaissait d'abord que son surnom d'Ahasvérus, qui lui semblait convenir merveilleusement à ce nouveau Juif errant, avait

appris son véritable nom sans se rendre précisément compte qu'il pouvait être allié de Valentine, dont le premier mari s'appelait Harwing. Il se souvenait vaguement que c'était à peu près la même consonnance et se perdait dans ces noms anglais.

— C'est ébouriffant ! dit-il. Pour peu que cela continue, je vais retrouver en Suisse toutes mes relations parisiennes ; j'ai rencontré aussi un de mes amis, M. de Jonceray.

— M. de Jonceray ! s'écria James, qui tressaillit à ce nom et dont la physionomie se bouleversa.

— Oui, M. de Jonceray. Cela vous semble curieux, n'est-ce pas, qu'on se retrouve ainsi par delà la montagne ? Il voyage en Suisse avec sa femme. Je lui ai promis d'aller le voir demain matin, avant de quitter Genève.

— Il est à Genève, s'écria James, dans quel hôtel ?

— A l'hôtel de la Couronne.

— J'y vais sur le champ ! répondit James.

— Oh ! si vous tenez tant à le voir, dit Félicien en le retenant, il est inutile d'aller si loin. C'est ici même que je viens de le rencontrer à l'instant...

— Ici !... Il est ici ? s'écria James.

— Oui, il visite en ce moment la maison de Voltaire ; je vais vous conduire vers lui si vous le désirez.

— Tout de suite ! répondit James.

n'ait pas été, au greffe du Conseil, à la disposition du réclamant.
 » Voilà le fait. Nous laissons à nos lecteurs le soin de le qualifier. — X... »

MUTATIONS DANS LA GARNISON D'ANGERS

Par décision ministérielle du 12 décembre 1885 :
 M. Serraz, colonel, commandant le 2^e régiment d'artillerie-pontonnières, a été classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de directeur-adjoint à Orléans.
 M. de Lanet, colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur à Besançon, a été désigné pour commander le 2^e régiment d'artillerie-pontonnières à Angers.

LES BATAILLONS SCOLAIRES

Le 15 novembre dernier, le Conseil municipal de Neuilly, près Paris, sous la présidence de M. Daix, maire, votait à l'unanimité des vingt-cinq membres présents, sur vingt-sept dont se compose cette assemblée, la suppression du bataillon scolaire formé par les enfants des écoles communales de la localité. Le rapporteur du projet était M. Marsy, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, et parmi les signataires de la délibération figure le nom de M. le général Henrion-Berthier.

Voici la teneur des principaux considérants rédigés par M. Marsy et de la décision prise par le conseil :

- « Considérant que les exercices militaires avec armes enseignés aux enfants des écoles n'ont aucune utilité du moment où ils ne sont pas continués à la sortie de l'école ;
- » Que l'expérience a prouvé que les exercices extérieurs ne sont que des exhibitions plutôt nuisibles qu'utiles au point de vue moral ;
- » Que l'enseignement voulu par la loi peut être utilement donné à l'intérieur des écoles en même temps que l'enseignement gymnastique ;
- » Le Conseil décide :
- » Le bataillon scolaire de Neuilly est supprimé.
- » Les uniformes des enfants de ce bataillon seront remis au vestiaire de la caisse des écoles, qui les appropriera au service des enfants assistés par cette caisse.
- » Les armes seront conservées pour être mises, dans des conditions à fixer par l'administration, à la disposition des sociétés d'éducation militaire qui pourront se constituer à Neuilly. »

A ce propos, l'Union de l'Ouest écrit :

« Le rapport constate que ledit bataillon était tout simplement en train de brouiller les parents avec les instituteurs, les instituteurs avec le commandant, et la municipalité avec les uns et les autres ! Ce petit monde prenait des airs. Quand on a un fusil et un uniforme, on se croit « quelqu'un », surtout à douze ans. Aussi on ne dédaignait pas la cigarette et le marchand de vin. En outre, on ne faisait plus de devoirs ; l'instituteur se plaignait ; mais le commandant, le terrible commandant, voulait être obéi ; les penseurs remplaçaient la salle de police.

« De sorte que la municipalité a fini par s'apercevoir que la fatrasieuse création du bataillon scolaire, qui promettait monts et merveilles, avait pour le moment ce triple résultat : d'accroître l'esprit d'insubordination des enfants, de développer leur vanité et d'augmenter leur horreur pour les devoirs et les leçons.

« On l'a supprimé et l'on a eu raison. Le Gagne-Petit, journal républicain, dit même à ce sujet : « Que n'imité-t-on partout cet exemple ! »

« C'est bien à désirer, en effet ; mais comme c'est un acte de bon sens, il est très probable qu'il ne se trouvera pas beaucoup de municipalités républicaines pour l'accomplir. Mais, à Angers, nous pouvons féliciter la municipalité, une fois par hasard, d'avoir su se refuser à cette institution inutile et ridicule. Nous espérons même qu'elle interdira ou n'encouragera pas les trop zélés citoyens qui projettent de former un bataillon scolaire indépendant. »

L'exemple de Neuilly a déjà été suivi par plusieurs autres communes, au nombre desquelles on cite celle de Poissy.

ROCAMBOLE

Nous avons annoncé la première audition à Angers, par la musique du 435^e de ligne, de ROCAMBOLE, le nouveau quadrille de notre sympathique confrère, M. Félix Petit.

Voici ce que l'Anjou dit de cette brillante fantaisie, dont les connaisseurs ont déjà apprécié le mérite :

« Comme nous le prévoyions, ROCAMBOLE, le quadrille de M. Félix Petit, a obtenu le plus grand succès, dimanche dernier, au concert du Mail.

» Le public nombreux accouru à cette première audition a été surtout « empoigné » — c'est le mot — par la deuxième figure et par le galop qui contiennent des effets de sonorité et des trouvailles d'harmonie que l'excellente musique du 135^e, sous la direction de son chef distingué, M. Elfrigue, a su faire ressortir avec sa virtuosité accoutumée.

» Tous nos compliments à M. Petit.
 » ROCAMBOLE, qui, dans le célèbre roman de Ponson du Terrail, ressuscite toujours après avoir été tué, mourra bientôt pour tout de bon à la vitrine de M. Metzner-Leblanc (place du Ralliement, à Angers), si celui-ci ne se précipite d'en faire tirer une seconde édition.

» ROCAMBOLE, for ever ! »

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

A 8 heures précises

Grand Concert

Offert à ses Souscripteurs par

L'HARMONIE SAUMUROISE

Programme.

1^{re} PARTIE.

- 1. La Couronne d'Or, ouverture.... BUOT.
- 2. Mater superba, mélodie avec accompagnement de violon, violoncelle, piano et orgue, chantée par M^{lle} Stoëkly. BOUHY.
- 3. Variations de piston, exécutées par M. Goichon..... ARBAN.
- 4. Duo de Philémon et Baucis, chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X..... GOUNOD.
- 5. En Chemin de fer, scène comique, par M. G. Allary.

2^e PARTIE.

- 6. Bouquet, valse..... X.
- 7. Air de la Coupe du roi de Thulé, chanté par M. X..... DIAZ.
- 8. Il Trovatore, fantaisie pour violon, exécutée par M. Goubeault..... ALARD.
- 9. Le Crucifix, duo chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X..... FAURE.
- 10. Le Postillon de Mam'Abblou, scène comique, par M. G. Allary.
- 11. UNE MINUTE TROP TARD, comédie en un acte, jouée par deux sociétaires de l'Harmonie Saumuroise.
- 12. Allegro militaire..... BLIN.

Pendant la valse, une quête sera faite au profit des pauvres.

Les portes ouvriront à 7 heures précises.

Le Chef de musique,
GOUBEAULT.

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Depuis quelques mois, les Petites Affiches tourangelles publient des articles sur la manière de vérifier soi-même les contributions directes. Dans le 7^e article que nous avons sous les yeux, il y est traité spécialement des patentes. Cet article nous a paru assez intéressant pour en mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques passages.

On verra qu'en matière de patente les titres et l'orgueil se paient fort cher :

« Dans les villes un peu importantes, la contribution des patentes figure sur le même bordereau que la contribution mobilière. Dans les communes rurales, elle fait l'objet d'un bordereau spécial.

« C'est la plus compliquée des quatre contributions directes, celle qui est la plus difficile à appliquer et qui donne le plus lieu à réclamation et à contestation.

« C'est une question d'appréciation et de dénomination de professions. Dans cette contribution le titre se paie.

« En France on a la manie, dans le commerce, de se donner les titres ronflants de négociants, marchands en gros, banquiers, entrepreneurs, alors qu'on est commerçants, marchands en demi-gros ou en détail, escompteurs, peintres, serruriers, maçons, menuisiers non entrepreneurs. Or, pour l'application de la classe, tout dépend du titre que prend le commerçant, soit sur son enseigne, soit dans sa publicité.

« Les notaires et hommes d'affaires, eux aussi, ont la manie, pour flatter l'amour-propre de leurs clients, de les qualifier dans leurs actes de négociants ou d'entrepreneurs :

c'est un mauvais service qu'il leur rendent sans s'en douter ; car les contrôleurs se prévalent de ces titres pris dans les actes de société, de baux et de vente. Nous ne saurions donc trop recommander à nos lecteurs commerçants de ne point s'affubler de titres autres que ceux de leur véritable commerce, car ils s'exposent à se faire classer dans une classe supérieure et à payer ainsi des droits de patente plus élevés.

» Donc, chers lecteurs, ne vous qualifiez pas et ne vous laissez pas qualifier de titres pompeux et ronflants dans vos actes, et ne vous donnez pas, dans vos annonces, des titres que vous n'avez pas ; car M. le contrôleur et M. le directeur des contributions directes, sans oublier l'inspecteur, sont là qui vous guettent et qui vous feront payer votre titre et votre orgueil. »

En ce moment où les œufs frais sont si chers, nous recommandons à nos lecteurs le *Saccharo-Crème* qui a obtenu le diplôme d'honneur au grand Concours culinaire du 29 janvier 1885, réunissant à Paris les principaux cuisiniers du monde entier. — A l'aide de ce produit on prépare en 5 minutes de délicieuses crèmes et gelées de toutes sortes. — Seul dépôt, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Prix : 1 fr. 40 c. le flacon.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 24 décembre 1885,

CHARLES VI

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique de F. HALÉVY.

Distribution :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Charles VI..... | MM. Dechesne. |
| Le Dauphin..... | Goffoël. |
| Raymond..... | Neveu. |
| Lord Bedford..... | Vincent. |
| Gontran..... | Noë Cadeau. |
| Odetta..... | M ^{lle} De Vita. |
| Isabelle de Bavière..... | Dorian. |
| Lionel (l'homme de la forêt)..... | MM. Démon. |
| Ludger (Jean-Sans-Peur)..... | Pascaud. |
| Clisson..... | Asmire. |
| Le duc d'Orléans..... | Guiraud. |
| Warwick..... | Allemand. |
| Tanguy..... | De Lisle. |
| Le petit duc de Lancastre..... | Le petit Henri. |

Peuple, soldats, chevaliers français et anglais, seigneurs et dames de la cour.

Au 3^e acte :

Grande Marche du Sacre du duc de Lancastre
 Boreaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 19 décembre

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Massenet.

Dimanche 20 décembre

LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil-Blaze musique de Rossini.

Lundi 21 décembre

LES JACOBITES, pièce nouvelle en 5 actes, de François Coppée.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 20 décembre

LA PIEUVRE, drame nouveau en 6 actes.

BOURSE DE PARIS

DU 18 DÉCEMBRE 1885.

Rente 3 0/0.....	80 15
Rente 3 0/0 amortissable.....	82 80
Rente 4 1/2.....	105 90
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 15

La 46^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^o.

L'auteur y continue l'étude de la Bavière.

Outre une carte de la Haute-Bavière, quatre gravures ornent le texte : une vue de Bamberg, la cathédrale de Spire, la maison de Fugger, à Augsbourg, la citadelle de Passau.

« Un Rhume négligé est une Phtisie naissante. » (CELSE)

SIROP ET PÂTE AU PIN D'AUTRICHE

REMÈDES SANS PAREILS

Contre *Maux de Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche.*

37, rue de Valenciennes, Paris.

Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de décès,

UN BON

FONDS DE COMMERCE DE REVENDEUR

Exploité à Saumur, 13, rue Nationale.

S'adresser, sur les lieux, à M^{me} veuve MARTIN-BORET. (952)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX PRÉS

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levés,

L'un à la Boire-Choux, contenant 1 hectare 32 ares 86 centiares, joignant le chemin de Bel-Air à Bellevue, et l'autre dans la prairie de Séchet, contenant 26 ares, joignant M. Guenyeu.

S'adresser à M. CASTILLE, à Vivy, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès,

Le mardi 22 décembre 1885, à 1 heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55.

Il sera vendu :

Bois de lits, commodes et secrétaire en acajou, tables de nuit, à ouvrage et à jeu en noyer verni, console, étagères, canapés, divan et fauteuils de différents styles, fauteuils Voltaire, chaises garnies en velours et en damas rouge, glaces, pendules, lampes en porcelaine, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, rideaux, draps, nappes, serviettes, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie ; Plats et assiettes en vitelles fatences Delft, Rouen et Strasbourg ; Plats et assiettes en vieille porcelaine de Chine, du Japon et à La Reine ;

Vieilles pendules, candélabres en bronze et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e LARCHER DE COUIGNY, commissaire-priseur à Angers.

AVIS

Par suite de difficultés imprévues, la VENTE PUBLIQUE qui devait avoir lieu au Château du Petit-Frémeureau, près Angers, le dimanche 20 décembre 1885, ne pourra pas être faite sur place.

Le mobilier du château sera transporté à Angers, et la vente aura lieu en cette ville, rue Chaperonnière, maison Lesire, le **Mardi 29 décembre 1885**, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

Voir le détail du mobilier à vendre dans l'insertion parue le 13 décembre courant.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e LARCHER DE COUIGNY, ou à M. GUIHAL, requérant la vente.

Etude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennes,

Comprenant : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, enclos, terres labourables, vignes, prés, bois taillis et pâtures, d'une contenance de 20 hectares environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M. CHAUVÉAU, cultivateur à Saint-Pierre-en-Vaux, et, pour plus amples renseignements et traiter, soit à M. MOREAU - RONTARD, propriétaire à Saint-Mathurin, soit à M^e CHARRIER, notaire. (912)

MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR

CONTINUATION

DE LA

LIQUIDATION

Jusqu'à complet Épuisement des Marchandises anciennes en Magasin.

OCCASION UNIQUE



ROTONDE Cachemire noir pure laine, doublée ventre de gris, col castor des Indes, longueur 130 **32** fr.

Prochainement — dans six semaines ou deux mois, les Magasins du Printemps vont prendre possession de leur Nouveau Local, Place Saint-Pierre, 20 — (près la Caisse d'Épargne) — dont la construction est en voie d'achèvement.

C'est pourquoi — voulant éviter l'immense Dépréciation qui résulterait forcément du déménagement des Marchandises, nous avons décidé d'en favoriser l'écoulement par la création de Nouveaux Lots.

Le prix d'un Bon Marché très-appreciable, auquel tous les articles les composant sont cotés, prouvera irréfutablement notre résolution fermement arrêtée de faire, en Février ou Mars au plus tard — L'Ouverture du Nouveau Printemps avec toutes Marchandises entièrement Nouvelles.

Œuvres de Charité

Les Magasins du Printemps — désireux de contribuer à la Générosité Publique qui, cette année, s'impose à tout le monde en faveur des Indigents, informent les Dames qui s'occupent de **Faire le Bien** — que pour leur faciliter les moyens de venir en aide aux Nécessiteux — ils ont créé des Lots Spéciaux — qui leur seront vendus PRESQUE POUR RIEN.

NOS ETRENNES

Le Printemps — toujours à la recherche de ce qui peut être agréable à sa Clientèle — a décidé de lui faire l'abandon (SOUS FORME DE LOTERIE) — de tout ce qui restera en Magasin — après la vente du Jour de l'An — de ces Mille petits Riens Charmants en Bibelots de toutes sortes qu'ils ont chaque année.

De ce jour au 10 janvier prochain, il sera remis à toutes les Dames faisant un achat minimum de Dix Francs, un Ticket leur donnant droit de participation à cette Grande Loterie, qui sera tirée dans la première quinzaine d'Ouverture des Nouveaux Magasins du Printemps.

Après leurs achats — les Dames pourront réclamer ces Tickets à notre Caisse, qui en sera largement approvisionnée.

ÉTRENNES 1886

Bon Marché Réel.

GLACES

DAVEAU, DOREUR
14, RUE DU PUIIS-NEUF, 14
SAUMUR

GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candélabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

Garnitures de Foyer : Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

Garnitures de Bureau : Encriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.

Articles pour Fumeurs : Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

NOËL & PREMIER DE L'AN

Épicerie Parisienne

MAISON F. TARODE

Rue d'Orléan, 38, & rue Dacier, 38

Met en vente un grand choix d'Articles de Noël tels que : Arbres, Crèches, Sabots, Bâches, etc.

Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes laques, Bois, et autres ARTICLES de fantaisie.

Vannerie, Faïence, Porcelaine, etc.

Bonbons, Dragées, Pralines, Chocolats, Fondants unis et fourrés.

Marrons et Fruits glacés, Mandarines, etc.

Vins fins et Liqueurs, Vins de Bordeaux et Vins de Champagne, etc.

Tous ces Produits sont VENDUS en qualité supérieure et aux prix les plus réduits. (937)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise rue Saint-Nicolas, n° 90,

Composée de 11 pièces, remise, cour et écurie.

S'adresser à M. MILSONNEAU, rue Nationale, n° 9. (944)

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUGER, à Nozay (Loire-Inférieure).

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

saumur, Imp. P. GODET.